



Regroupement des organismes communautaires autonomes **jeunesse** du Québec

Mémoire transmis au ministre des Finances du gouvernement du Québec,
Monsieur Éric Girard

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2026 : le ROCAJQ défend un budget 2026 qui a de l'audace pour les organismes communautaires autonomes jeunesse et pour tous les groupes communautaires autonomes.

12 février 2026



Résumé exécutif

Dans un contexte marqué par l'intensification des crises sociales – coût de la vie, logement, santé mentale, fragmentation des services publics – les jeunes aux parcours de vie différenciés sont touché·es de manière disproportionnée. Les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ) constituent un réseau essentiel dans un contexte d'effritement du filet social. Pour de nombreux jeunes — particulièrement ceux et celles dont les parcours sont invisibilisés par les cadres institutionnels — ils représentent parfois le seul espace sécuritaire, accessible et non jugeant.

Le ROCAJQ appuie la revendication du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) d'un rehaussement de 2,6 milliards \$ du financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, incluant la revendication de 1,7 milliard \$ portée par la campagne CA\$\$\$\$ pour le PSOC.

1. 2026 : un moment charnière pour la jeunesse

Les organismes membres du ROCAJQ observent une dégradation marquée des conditions de vie des jeunes : instabilité résidentielle, insécurité alimentaire, détresse psychologique accrue, précarité financière et multiplication des ruptures institutionnelles. Par exemple, 97 % des organismes membres du ROCAJQ ont observé une hausse des demandes liées à la santé mentale chez les jeunes en 2025. Dans cette statistique, ressort également l'enjeu d'accès aux services. Selon les données reprises dans le Plan jeunesse 2025–2030, 41 % des élèves du secondaire présentent un niveau élevé de détresse psychologique, une hausse significative par rapport aux années précédentes, ce qui questionne la capacité réelle des jeunes à répondre aux injonctions à l'autonomie, à la projection et à l'engagement (que l'État demande pour avoir accès à des services/du soutien).

Malgré l'élargissement des cibles du Plan jeunesse 2025–2030, les budgets annuels demeurent comparables à ceux du plan précédent, accentuant la pression sur les jeunes et les organismes.

- En 2021, le Plan jeunesse prévoyait 300 M\$ sur trois ans, pour rejoindre 500 000 jeunes.
- En 2025, l'annonce est de 510 M\$ sur cinq ans, pour rejoindre environ 600 000 jeunes par année.

En apparence, il s'agit d'une augmentation. Mais le budget moyen annuel reste presque identique, alors que les besoins augmentent.



En plus, les montants destinés aux organismes communautaires autonomes dans le Plan jeunesse 2021-2025 représentent 5,8 % du total. La plupart des sommes sont destinées à des organisations comme les Carrefours jeunesse-emploi, qui, en fait, reçoivent dans leurs locaux des jeunes qui ne sont pas nécessairement issus de parcours de vie différenciés.

Donc, encore une fois, les choix de financement font en sorte que les personnes exclues restent exclues.

Le même problème est observé au sein du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Les organismes communautaires en santé et services sociaux (OCASSS) ont accueilli à bras ouverts les investissements de 35 M\$ décidés pendant la première année du gouvernement de la CAQ, au printemps 2019. Or, force est de constater qu'il ne s'est pas concrétisé en des investissements conséquents au courant des années suivantes et ce, malgré la traversée d'une pandémie dont le Québec peine toujours à se relever.

En 2025, les 3000 OCASSS ont dû se partager une familière somme de 10M\$ de rehaussement pour leurs missions globales. Cette somme, aussi petite soit-elle, est demeurée intacte grâce à Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et plusieurs de ses membres, dont le ROCAJQ, qui ont eu l'audace de mettre en demeure le ministre responsable des Services sociaux et la présidente du Conseil du trésor de l'époque (juin 2025). Il a effectivement fallu que le milieu communautaire monte le ton pour éviter que les règles de distribution des fonds pour la mission globale, en vigueur depuis belle lurette, soient contournées par les élus responsables comme cela avait été le cas en 2024.

En bref, la réalité est difficile pour les organismes communautaires autonomes, bien qu'ils soient de plus en plus reconnus comme des acteurs fondamentaux pour répondre aux enjeux sociétaux. Toutefois, cette reconnaissance ne se reflète pas concrètement dans les décisions de financement. Il est important de rappeler que les organismes d'action communautaire autonome ne souhaitent pas se substituer au filet social, mais s'inscrire en complémentarité ; un renforcement des services publics offerts à la population par l'État demeure essentiel.

2. Reconnaître pleinement l'action communautaire autonome

Reconnaître pleinement l'action communautaire autonome (ACA) implique de reconnaître ses approches multiples, relationnelles, non normatives et flexibles. Ces approches reposent sur la combinaison d'interventions psychosociales, d'éducation populaire, de participation citoyenne et d'accompagnement global.



La reconnaissance de l'action communautaire autonome passe également par la reconnaissance des jeunes hors cadre. La jeunesse n'est pas homogène : elle est multiple. Elle se compose d'une pluralité de parcours, d'expériences et de trajectoires qui ne correspondent pas toujours aux modèles normatifs implicites des politiques publiques.

Les jeunes aux parcours de vie différenciés sont des personnes dont les expériences de vie sont marquées par des ruptures, des transitions atypiques, des obstacles structurels ou systémiques. Ces expériences peuvent les amener à emprunter des chemins différents des parcours dits traditionnels et nécessitent des réponses sociales adaptées.

Ces parcours ne se résument pas aux défis vécus. Ils peuvent être porteurs d'impacts sociaux positifs dans la communauté, en ouvrant des perspectives différentes, en favorisant une meilleure reconnaissance des personnes et en remettant en question certains cadres normatifs culturels, sociaux et identitaires.

Ces jeunesse peuvent avoir vécu, par exemple :

- Des expériences de marginalisation ou d'exclusion sociale liées à l'identité, à l'expression, à la culture ou à l'appartenance.
- Des parcours migratoires ou interculturels complexes.
- Des passages complexes dans les services sociaux, de santé ou de justice.
- Une participation à des formes alternatives d'éducation ou d'emploi adaptées à leurs besoins.
- Un processus d'adaptation à des conditions de vie instables ou précaires, comme des situations de violence, d'exploitation, de traumatismes, ou encore des enjeux de santé physique, mentale ou de dépendance.

Dans le cadre des pratiques issues de l'action communautaire autonome jeunesse et de l'intervention psychosociale, ce concept est central :

Il permet de reconnaître la diversité des réalités vécues par les jeunes sans les réduire à des catégories administratives.

Il évite les jugements normatifs sur les « bons » ou « mauvais » parcours.

Il favorise des interventions inclusives, adaptées et respectueuses des trajectoires individuelles et des contextes sociaux dans lesquels elles s'inscrivent.



L'ACA joue également un rôle démocratique fondamental. Par l'éducation populaire et la mobilisation, elle contribue à rendre visibles des réalités sociales souvent ignorées et à porter la voix des personnes concernées dans l'espace public et politique.

3. Revendications budgétaires structurantes

Le ROCAJQ appuie pleinement la revendication du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) visant un rehaussement de **2,6 milliards \$** du financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome.

Cette demande globale constitue la base structurante permettant d'assurer la pérennité et l'autonomie de l'ensemble du mouvement de l'ACA. Les demandes sectorielles portées par différentes coalitions, dont nous faisons partie, s'inscrivent à l'intérieur de cette revendication globale et en précisent les déclinaisons nécessaires.

Dans ce cadre, le ROCAJQ demande que le gouvernement du Québec :

1. Rehausse de **2,6 milliards \$** le financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, tel que revendiqué par le RQ-ACA ;
2. Inclue, dans ce rehaussement, la revendication de **1,7 milliard \$** portée par la campagne CA\$\$\$H pour le PSOC, afin d'assurer l'équité de financement dans le secteur de la santé et des services sociaux ;
3. Reconnaissse, dans cette enveloppe globale, la déclinaison spécifique au secteur jeunesse portée par la Coalition Interjeunes, soit un rehaussement de **204 millions \$** à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome jeunesse, réparti comme suit :
 - 330 organismes au PSOC (Santé et Services sociaux) : **187 136 624 \$** ;
 - 70 organismes au PACTE (Éducation) : **17 239 154 \$** ;

incluant :

- L'application de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) au PSOC ;
 - L'inscription d'un mécanisme d'indexation aux normes pour les subventions à la mission au PACTE ;
 - Le financement à la mission globale d'au moins dix nouveaux organismes d'ACA jeunesse au cours des deux prochaines années ;
4. Accorde le rehaussement de **757 224 \$** demandé au PSOC cette année pour notre organisme, afin de garantir sa mission de soutenir les directions des organismes communautaires autonomes jeunesse, de consolider leurs capacités d'action et de porter la voix des jeunes aux parcours de vie différenciés dans l'espace public et auprès des instances décisionnelles.



Conclusion

Sans un investissement massif et structurant dans la mission globale des organismes communautaires autonomes, les politiques jeunesse demeureront symboliques. Investir dans l'ACA, c'est investir dans la stabilité, la dignité et la participation démocratique des jeunes aux parcours différenciés.